

# Actualités de l'urbanisme

## OBJECTIFS

- Acquérir les connaissances nées d'évolutions légales et jurisprudentielles majeures.
- Adapter sa pratique professionnelle en fonction des évolutions présentées.

## PUBLIC

Cette formation s'adresse aux promoteurs, aménageurs, lotisseurs, Géomètres-Experts, notaires, avocats, responsables de l'aménagement et de l'urbanisme, architectes, maîtres d'œuvre, bailleurs sociaux, banquiers, ainsi qu'à l'ensemble des opérateurs immobiliers et leurs partenaires professionnels et conseils.

## PRÉREQUIS

Expérience professionnelle.

## MÉTHODES MOBILISÉES

### MODALITES PEDAGOGIQUES

Apports théoriques, méthodologiques, processus d'amélioration des pratiques personnelles et collectives, exercices pratiques individuels.

### MOYENS ET OUTILS

La formation propose les modalités du présentiel avec des salles équipées dans les locaux du Cnam. Les supports seront fournis au stagiaire.

## INTERVENANT

**Sébastien LAMY-WILLING**, Responsable recherche et documentation (Knowledge Manager) chez WARGNY KATZ et professeur à l'ICH.

## MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Tour de table de positionnement en début de formation.
- Tour de table conclusif pour valider l'acquisition des compétences.
- Une évaluation satisfaction est proposée auprès de chaque stagiaire.
- Une attestation de formation sera remise à chaque participant.
- Dispositif non certifiant.



### Dates

06/04/2023

### Durée

3h30 de formation

### Lieu

Cnam,  
25 boulevard Guy Mollet,  
44311 Nantes

### Horaires

13h30-17h00

### Accessibilité

Nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Pour vos questions spécifiques un référent Cnam est dédié à l'accompagnement : [handi@cnam-paysdelaloire.fr](mailto:handi@cnam-paysdelaloire.fr)

### Délai d'accès

Jusqu'à 1 mois avant le début de formation

### Tarifs

200 euros (tarif normal)

### Conditions générales de vente

Minimum : 6 participants  
Maximum : 25 participants  
Formation également proposée en INTRA-entreprise

### Contact

Pôle Immobilier  
Elina FENELON  
Assistante de formation  
02 40 16 46 28  
[e.fenelon@cnam-paysdelaloire.fr](mailto:e.fenelon@cnam-paysdelaloire.fr)

## PROGRAMME

---

- I. Réforme du régime des destinations.
- II. Le nouveau champ d'application du permis de construire modificatif.
- III. Traitement du surplomb sur domaine public au stade du permis de construire.
- IV. Les exceptions et les dérogations aux règles d'urbanisme.
- V. Cahier des charges de lotissement.



### **Pour aller plus loin**

- [Formations courtes 2023](#)



### **Points forts de la formation**

- Formation assurée par un professionnel.
- Modalités pédagogiques actives



### **Taux de satisfaction**

- 91%

## BULLETIN D'INSCRIPTION - STAGE COURT

Merci d'établir un bulletin par participant

**Prénom :** ..... **Nom :** .....

**Date de naissance :** ..... (information nécessaire pour les formations en ligne)

**Fonction :** .....

**Entr/Organisme :** .....

**Adresse :** .....

**Code Postal :** ..... **Ville :** .....

**Tel :** ..... **E-mail :** .....

**SIRET :** .....

Si vous êtes en situation de handicap temporaire / permanent, si vous souffrez d'un trouble de santé invalidant, vous serez contacté(e) par notre référente handicap.

Souhaite s'inscrire à formation « ..... »  
qui aura lieu le ..... à Nantes.

### Montant applicable :

- 390 euros (tarif normal)
- 350 euros à partir de 2 bulletins d'inscription (même date et même entreprise ou même personne sur plusieurs dates)
- 200 euros (1/2 journée)
- 90 euros (à distance, 2h)- Facturation à la validation de l'inscription.

### Annulation de stage, désistement (partiel ou total)

- ❖ Pour toute annulation adressée moins de 20 jours avant le début de la formation, les frais de participation restent dus.
- ❖ Le participant a toujours la liberté de se faire remplacer par une autre personne.
- ❖ Dans le cas d'une annulation d'un stage acheté par une personne physique, cette dernière dispose d'un délai de rétractation de 10 jours (après l'envoi de son inscription).
- ❖ En cas d'absence ou d'abandon au cours d'un stage, le montant du dédit s'élèvera au montant intégral des droits d'inscriptions relatifs aux journées de formation auxquelles les participants n'auront pas assisté.
- ❖ En fonction de la formation un nombre minimum d'inscrits peut être requis pour déclencher l'ouverture de l'action.

### Règlement

Les frais de participation à la formation sont à régler par virement bancaire ou par chèque

- ci-joint copie de l'avis de virement - IBAN CIC : FR76 3004 7141 2200 0273 1160 158
  - ci-joint un chèque d'un montant de ..... euros chèque libellé à l'ordre du Cnam Pays de la Loire
- ou

- Le paiement de la facture sera pris en charge par :  OPCO  Entreprise

*Dans ce la participation à cette formation nécessite la signature d'une convention entre votre employeur et le CNAM - AG, qui sera envoyée par email accompagnée de la facture pour les formations format 2h*

**Email destinataire de la convention :** .....

**Raison sociale :** .....

**Adresse :** .....

**Code Postal :** ..... **Ville :** .....

**Tél. :** .....

Fait à ..... le .....

Cachet et signature obligatoires

Nom et qualité du signataire